

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 12/10/2023 à 20H30**

Le 12 octobre 2023, les membres du conseil municipal, convoqués le 5 octobre 2023, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur DOLÉ, Maire.

Présents : MM. Sébastien DOLÉ, Mickaël MIMIN, Romain LEVECQUE, Benjamin WATIER, Stéphane VISNEUX, Yves TRUCHON et Madame Adeline HÉNIN (7)

Absent :-

Absents excusés : MM. Thierry BERTRAND, Christophe MACQUART et Mme Aurélie RODRIGUES DA CRUZ

Secrétaire de séance : M. Benjamin WATIER

Quorum = 6 : atteint

Ordre du Jour :

- Point travaux commission Bois
- PLUiH
- Rapport d'activité 2022 de la Communauté Urbaine du Grand Reims
- Diagnostic PAC
- Aménagements de voirie
- Suivi budgétaire
- Loyers du Legs
- Cadeaux aux enfants de 0-3 ans
- Allocation chauffage du CCAS

**Clôture de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 31 août 2023 a été adressé à tous les membres du conseil municipal avec la convocation au Conseil. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans observation.

**Point d'information au Conseil Municipal**

La Base Adresse Locale est terminée et a été publiée.

Le tirage au sort des jurés d'assises a eu lieu à Ville en Tardenois comme tous les ans. Aucun chaumuzien n'a été retenu.

Les travaux du pont de Bligny sont presque terminés.

Des véhicules descendaient la rue Maurice FAROUX à vive allure. Cette rue est à sens unique après le parking jusqu'au croisement avec la rue A. Beuvelet. Un 2<sup>nd</sup> panneau sens interdit a été installé en haut de la rue et la gendarmerie a été avisée. Les travaux de la porte d'entrée de la mairie ont été reportés à fin octobre/début novembre par les artisans. Les travaux du secrétariat et bureau du Maire sont terminés. L'entreprise chargée de la réfection de la fontaine Saint Remi n'a pas encore communiqué de date d'intervention. Les travaux dans la maison rue M. Faroux sont commandés et en attente d'une date d'intervention.

Les élections sénatoriales ont eu lieu le 24/09/23. Sont élus : MM. BRUYEN et CHEVALIER ainsi que Mme ROMAGNY.

Une conférence de territoires a eu lieu le 3 octobre. Le sujet de déchets y a été abordé : les professionnels ne seront plus autorisés à jeter les déchets organiques dans les containers à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ils devront utiliser une filiale liée à leur corporation. Les particuliers ne sont pas concernés pour le moment. Les travaux de la déchetterie de Ville-En-Tardenois ont commencé. Elle devrait voir le jour au 1<sup>er</sup> juillet 2024. Le service des bennes mobiles s'arrêtera à son ouverture.

L'EFS est satisfait de la collecte du 5 juin lors de laquelle elle a reçu 29 donneurs. Trois autres dates sont déjà arrêtées pour 2024.

Les séances de gym & équilibre ont repris le 5 octobre. Quelques places sont encore disponibles.

**Commission Bois**

Le chemin de Nappes a été refait. Les travaux de la parcelle 13 nord sont finis, ceux de la 13 sud (partie plantations) est en cours. Une battue sans arme sera faite par les chasseurs, en accord avec l'ONF avant la fermeture de la clôture. Les plantations seront faites fin novembre en fonction de plans reçus par l'ONF.

L'état d'assiette sera étudié par la commission dès réception, avant vote au prochain Conseil Municipal.  
Les inscriptions à l'affouage pour 2023-2024 peuvent être lancées. La distribution des coupons se fera le vendredi 3 novembre à 16h et la réception le 4 mai à 9h. Les modalités restent inchangées (10€ stère / 20 stères maximum). Les dossiers devront être déposés complets avant le 3 novembre en mairie.

## PLUiH

M. DOLÉ explique au Conseil les différentes informations diffusées par le Grand Reims sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUiH). Le PLUiH deviendra obligatoire au plus tard en 08/2027. Il rassemblera tous les documents d'urbanisme de la commune en y intégrant les règles de construction et d'aménagement de la région (SRADDET) et de la communauté urbaine (SCoT). Le Conseil devra travailler sur ce projet afin de pouvoir y intégrer les éléments qu'il souhaite voir évoluer (zone urbaine, énergies renouvelables, droit de préemption, alignement...).

Les membres du Conseil s'accordent sur le fait de s'investir dans ce projet mais demandent plus de précisions quant aux normes d'élaboration, aux sujets à développer, à la trame à suivre... Les réunions de travail proposées par le Grand Reims sont en journée et les élus en activité ne pourront pas y assister. M. DOLÉ s'engage à rechercher plus d'éléments d'information et la possibilité d'une présentation par le Grand Reims en Conseil Municipal.

## Rapport d'activité CUGR 2022

Le rapport d'activité transmis par la CUGR aux membres du Conseil avec la convocation n'appelle pas de remarque.  
**Délibération 2023/10-01D** à l'unanimité.

## Audit énergétique

SOCOTEC a adressé un devis de 3450€ TTC pour la réalisation d'un audit énergétique du bâtiment de la mairie (hors école). Les membres du Conseil échangent sur l'intérêt de cette étude. Il est mentionné que si le projet de changement de mode de chauffage du bâtiment est maintenu, la demande de subvention l'imposera. Il est également cité les différentes solutions qui pourraient être proposées et le coût qu'elles pourraient représenter. La réalisation de l'audit n'assurera pas une prise en charge dans le cadre du fond vert mais s'il n'est pas fait, la commune ne sera pas éligible à la subvention.

## Aménagement de voirie

Une réunion a eu lieu le 29 juin avec M. BRUYEN du département. Il a été abordé le sujet de la vitesse sur les départementales traversant le village. Les feux récompenses semblent être une option intéressante. M. DOLÉ, en accord avec les membres du Conseil se renseignera auprès des maires ayant déjà opté pour cette solution afin de connaître leur ressenti, le coût d'installation et de maintenance. Dans un 2<sup>nd</sup> temps, il est demandé de faire une installation provisoire pour juger du placement et de l'efficacité du dispositif.

La rue André Beuvelet est très endommagée. S'agissant d'une départementale, la commune doit demander au département d'intégrer un programme de travaux. Le coût sera répercuté sur le département (pour 100% de la chaussée et 20% des trottoirs), sur le Grand Reims (pour les réseaux dont il a la compétence) et sur la commune (80% trottoir). Des subventions pourraient être demandées. Cette demande d'intégrer le programme de travaux du département peut être annulée à tout moment par le Conseil. Tous les membres présents s'accordent pour déposer un dossier auprès du département.

Le budget du Grand Reims pour la voirie a été considérablement réduit. Les travaux qui avaient été programmés sur le mandat 2020-2026 (rue Georges Soubert et rue Henri LANDRAGIN) ne seront probablement pas être réalisés.

Les marquages au sol rue Henri SALMON sont plutôt bien respectés et la vitesse est réduite. Un marquage semble cependant gêner le passage d'engins agricoles.

### Suivi budgétaire

La réalisation budgétaire est conforme aux prévisions. Le chapitre de charges de personnels reste toutefois à surveiller du fait du relèvement du point d'indice par l'état. Une délibération modificative de budget sera présentée au prochain Conseil si nécessaire.

### Cadeaux de Noël aux enfants de 0 à 3ans.

La Caisse des Loisirs des Enfants de Chaumuzy dépend des conditions testamentaires des Époux FAROUX. Elle ne peut pas prévoir dans son budget des cadeaux de fin d'année aux enfants de moins de trois ans.

Les membres de la Caisse des Loisirs proposent que la commune prenne en charge les bons pour les 12 enfants concernés pour un souci d'équité entre les enfants du village et dans les fratries.

Le budget serait de  $12 \times 25 \text{ €} = 300 \text{ €}$ .

Le Conseil approuve cette décision pour cette année, à l'unanimité. **Délibération 2023/10-02D**

### Bénéficiaires de l'allocation FAROUX

Comme chaque année, le CCAS propose 5 bénéficiaires de l'allocation chauffage du LEGS : Mme Arlette PENCHEMEL, Mme Muguette GARNOTEL, M. Christian HERBELET, M. Marius ZAWADA ainsi que Mme Denise GILLERY. Les membres du Conseil approuvent la proposition à l'unanimité. **Délibération 2023/10-03D**

### Questions diverses

Des tests ont été réalisés sur l'éclairage de la commune avant et après les vendanges. Les réglages sont revenus à la normale. L'heure d'arrêt du soir va toutefois être modifié : 00h00-5h00.

Le nouveau site internet devrait être en ligne courant de semaine prochaine.

Plus de question, la séance est levée à 23h15.